



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
094-219102233-20260609-VI-DEL-2026-071-DE
Date de l'acte administratif : 09/06/2026
Date de réception en préfecture : 16/06/2026

Date de convocation : 3 juin 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-071

Date d'affichage : 3 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 32

Votants : 35

Objet : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Budget principal – Exercice 2025

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Etampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Laura	HOURLMAN	Conseillère municipale
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
M.	Thomas	GAURET	Conseiller municipal
M.	Bastien	SORET	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
Mme	Catherine	RONNIN	Conseillère municipale
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Victor HENNEBELLE représenté par M Gilles BAYART, Mme Isabelle MYTYCH représentée par Mme Paola LENDORMY, Mme Aïcha AHRAOUI GAVINET représentée par Mme Annie-Claude MOZZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie TARTARIN

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son deuxième alinéa que les collectivités territoriales doivent établir le tableau des acquisitions et des cessions immobilières mentionné au c de l'article 300-5 du Code de l'Urbanisme.

Accusé de réception en préfecture
091 48 00 23 30 06 00 00 W-DL-138-074-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme rappelé ci-dessus, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2025 est soumis comme suit :

- Etat des acquisitions

Date d'acquisition	Désignation de l'immobilisation	Numéro Mandat	Valeur de l'acquisition	Imputation comptable
19/11/2025	ACQUISITION MAISON MEDICALE DOCTEUR HUSSON	1407	603 300,00 €	50 - 2115
03/12/2025	TAXE FONCIERE SUR L'ACQUISITION DE LA MAISON MEDICALE	1477	681,16 €	50 - 2115
TOTAL			603 981,16 €	

- Etat des cessions

Date d'enregistrement	Désignation de l'immobilisation	Numéro Titre	Prix de cession	Imputation comptable
	Néant			
TOTAL			0,00 €	

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis de la commission générale en date du 2 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune d'Etampes pour l'année 2025 tel que dressé sur les tableaux ci-dessus.

Gilles BAYART
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1.6 JUIN 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.